

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 août 2013 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 5 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2013-140 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2013-141 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2013-142 Accepter les comptes du mois de juillet 2013

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 100,210.58\$ et en autorise le paiement.

2013-143 Fin des travaux – ponceau Rivière Gamache

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de confier à M. Robert Savoie, maire, la responsabilité d'autoriser la réouverture de la route Centrale, si les conditions sont propices à la circulation.

2013-144 Récupération de 3 tuyaux de 36" usagés avec manchons

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entrepreneur Transport en vrac St-Denis de récupérer les 3 tuyaux de 36" avec manchons pour la moitié du prix payé par celui-ci, si les tuyaux ne sont pas brisés lors de l'enlèvement.

2013-145 Vieux tracteur tondeuse

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de demander des soumissions pour la vente du vieux tracteur tondeuse, pour les pièces, par le biais du Jaseur en septembre.

2013-146 Autorisation d'achat – abrasif et abra-mag

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 700 tonnes d'abrasif, qui seront traitées avec le produit Abra-Mag par la compagnie SEBCI.

2013-147 Projet de règlement # 2013-275 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 dans le but de remplacer une partie de l'affectation mixte par l'affectation mixte industrielle-commerciale »

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la modification de son plan d'urbanisme afin de rendre conforme la modification du règlement de zonage demandée;

ATTENDU QUE la municipalité entend utiliser son droit de modification de ses règlements et de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le projet de règlement # 2013-275 soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 dans le but de remplacer une partie de l'affectation mixte par l'affectation mixte industrielle-commerciale ».

Article 3 : Affectation mixte

Le plan des grandes affectations des sols est modifié de la façon suivante :

L'affectation Mixte sur le terrain du 27, route Centrale est changée pour affectation Mixte industrielle-commerciale.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 5^e jour d'août 2013.

2013-148 Projet de règlement # 2013-276 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-m en l'incluant dans la zone 101-m du plan de zonage, feuillet 2/2 »

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage 2013-270 afin que l'usage « C8 – Commerce relié aux véhicules motorisés légers » soit autorisé sur le terrain localisé dans la zone 116-M;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé dans le précédent règlement de zonage # 98-89;

ATTENDU que la zone 116-M ne s'applique qu'à un seul terrain, le 27, route centrale;

ATTENDU QUE la zone 101 est adjacente à la zone 116-M et que l'usage « C8 – Commerce relié aux véhicules motorisés légers » y est autorisé;

ATTENDU QUE la municipalité entend utiliser son droit de modification de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le projet de règlement # 2013-276 soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-M en l'incluant dans la zone 101-M du plan de zonage, feuillet 2/2.

Article 3 : Plan de zonage, feuillet 2/2

Le plan de zonage, feuillet 2/2 est modifié de la façon suivante :

Suppression de la zone 116-M
Inclusion du terrain du 27, route Centrale dans la zone 101-M

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 5^e jour d'août 2013.

2013-149 Soumission – parc intergénérationnel phase 1

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Paysagistes BSL au montant de 24,987.75\$ pour l'aménagement du parc intergénérationnel phase 1 dont le projet est subventionné pour 40,000\$ dans le cadre du programme PIQM-MADA.

2013-150 Pro-maire

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrique Côté pro-maire pour le prochain trimestre.

Correspondance

2013-151 Demande d'aide financière – Club des 50 ans et plus

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accorder au Club des 50 ans et plus une aide financière de 300\$, pour des travaux électriques non prévus dans le cadre du projet d'acquisition d'appareils de conditionnement physique, montant qui sera pris à même le budget d'aménagement de terrains.

2013-152 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne. Adoptée avec dispense de lecture.

2013-153 Appui à la motion M-441 – gestion des embarcations

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien appuie la motion M-441, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières.

2013-154 Don – Lac Mégantic

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de faire un don de 300\$ au fonds Soutien-Lac-Mégantic, suite à la tragédie survenue en juillet dernier, qui sera accompagné d'une lettre d'encouragement du maire. Ce montant sera pris au budget déplacement des élus.

2013-155 Virement – emprunt camion incendie

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser un virement de 20 689,34\$ pour payer le capital et les intérêts dus le 18 août 2013 sur l'emprunt pour le camion incendie.

2013-156 Kiosque – Fête au Village

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité occupe un kiosque lors de la Fête au Village, et que le maire et la directrice générale se chargent d'établir les arrangements pour la tenue du kiosque par la chargée de projet/coordonnatrice de la Corporation de développement.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h05 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire